

le fil' tech

● Pour les collectivités

Le Radon

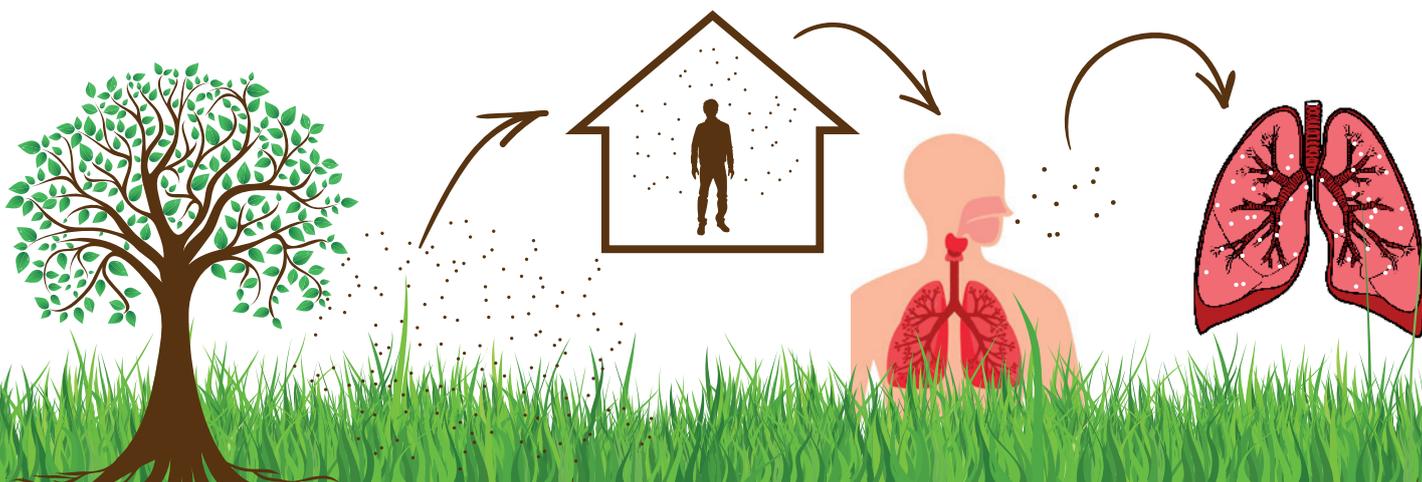
Qu'est-ce-que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre, particulièrement dans les sols granitiques. Il est inodore et incolore et se diffuse dans l'air, à très faible concentration.

Quels sont les risques pour la santé ?

Le radon est la 1^{ère} source d'exposition de l'homme aux rayonnements ionisants d'origine naturelle. Depuis 1987, le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu le radon comme cancérigène pulmonaire certain pour l'homme.

D'après les évaluations conduites en France, le radon serait la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac et devant l'amiante. 3 000 décès¹ lui seraient attribués chaque année (soit 10% des décès).

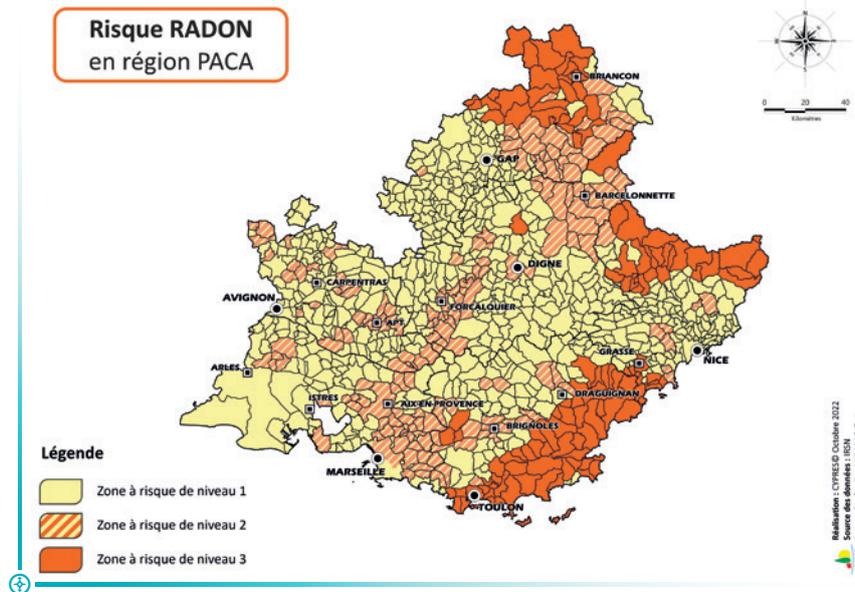


Ma collectivité est-elle concernée ?

La France est divisée en 3 zones :

- 1^{ère} zone : zone avec une présence très faible en radon.
- 2^{ème} zone : zone avec une présence faible en radon. Il existe un léger potentiel de transfert possible vers les bâtiments liés aux facteurs géologiques.
- 3^{ème} zone : zone avec un potentiel en radon significatif : sous-sol riche en uranium (granit, volcanique) où la probabilité est plus élevée d'avoir des problématiques liées au radon.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes et du Var sont exposés au radon. L'Institut de radioprotection en sûreté nucléaire (IRSN) a identifié le potentiel d'exposition de chaque commune selon 3 zones appelées « potentiel radon ».



Le rôle des collectivités

La collectivité doit intervenir à plusieurs niveaux

- En tant qu'employeur : toutes les activités professionnelles sont concernées. Les employeurs doivent prendre en compte le risque radon dans le cadre de l'évaluation des risques, réalisée conformément aux dispositions des articles R. 4451-13 à R. 4451-17 du code du travail.
- En tant que maire : la diffusion d'une information aux habitants de la commune est obligatoire. Le risque radon est un risque naturel et doit donc figurer sur votre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

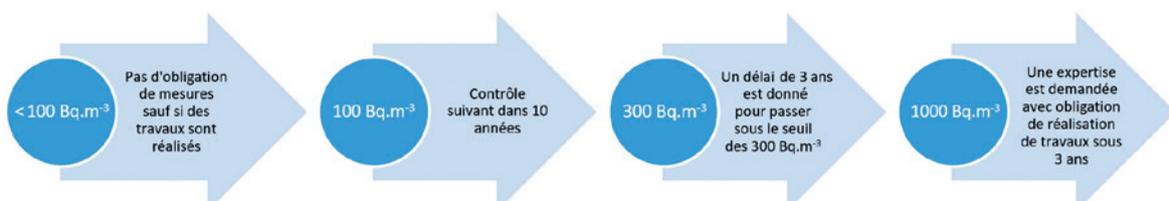
En tant que gestionnaire d'établissement : effectuer le diagnostic radon dans les établissements recevant du public (ERP) et mettre en place les mesures de corrections si nécessaires conformément au décret du n°2018-437 du 4 juin 2018.

- établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans : crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants ;
- établissements d'enseignement : écoles, collèges, lycées, internats ;
- établissements sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux ;
- établissements thermaux ;
- établissements pénitentiaires.

Les actions menées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Outre les contrôles qui lui sont dévolus dans le cadre de la réglementation, l'Agence régionale de santé (ARS) agit pour renforcer la communication et la prévention des risques liés au radon dans le cadre des plans régionaux de santé environnement successifs. En région, des collectivités se sont engagées dans les mesures et le diagnostic des bâtiments publics de leurs territoires.

Obligation des gestionnaires d'ERP en fonction des seuils atteints lors des mesures



Les gestes de prévention à adopter dans les bâtiments

- Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers...).
 - Bien ventiler.
 - Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez-le régulièrement.
 - N'obturez pas les grilles d'aération.
 - Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.
 - Aérez les pièces au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.
- Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.**

Qui pour vous aider ?

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur : Le radon www.paca.ars.sante.fr/radon

Courriel : ars-paca-sante-environnement@ars-sante.fr

Autorité de sûreté nucléaire division de Marseille : Courriel : marseille.asn@asn.fr

FAQ sur le radon et les ERP : Radon et Etablissements Recevant du Public : questions fréquentes www.irsn.fr

Pour vous aider à répondre aux habitants : Foire aux questions - ASN

Pour vous aider à mettre en place des actions de sensibilisation :

Radon : boîte à outils - Ministère de la Santé et de la Prévention www.solidarites-sante.gouv.fr

Fiche Exposition au rayonnement ionisant de quoi parle-t-on ? Zoom sur le radon, système d'information en santé, travail et environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2022-10

[Système d'information en santé, travail et environnement \(SISTE\) Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2022-10](#)

Pour aller plus loin...

- Arrêté du 26 février 2019 relatif aux modalités de gestion du radon dans certains établissements recevant du public et de diffusion de l'information auprès des personnes qui fréquentent ces établissements.
- Arrêté du 20 février 2019 relatif aux informations et aux recommandations sanitaires à diffuser à la population en vue de prévenir les effets d'une exposition au radon dans les immeubles bâtis.



Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

Guide pour les collectivités territoriales : « la gestion du risque lié au radon », 2022, 44 p.

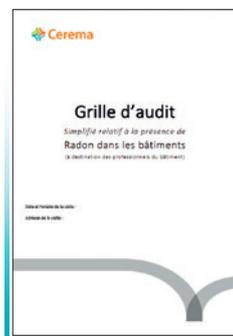
Plan national d'action Radon 2020-2024 (PAR4, Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, ASN, 2020, 33 p.

Dossier en ligne : Dossier pédagogique : le radon et la population



Le radon dans ma maison Hautes-Alpes

Plaquette



Cerema

Radon

Grille d'audit simplifiée du radon (ERP et habitation), 2020, 27 p.



Georisques

Fiche d'information sur le Radon



Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

Dossier de connaissances Radon

Cartographie du potentiel radon des formations géologiques



Institut national du Cancer (INCA)

Qu'est-ce que le radon ?

Présentation de la collection

Le CRES et le CYPRES réalisent une série de fiches techniques destinées aux collectivités territoriales, professionnels en santé environnement. Elles sont destinées à informer et aider à la prise de décision. Elles sont financées par l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Plan régional Santé Environnement.

Ont contribué à ce numéro : Laurent Poumarat, Karine Hadji (ARS PACA)

Rédaction & contacts

Gaëlle LHOURES

CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur
178, cours Lieutaud - 13006 Marseille
Tél. : 04 91 36 56 95 (98)

www.cres-paca.org
www.bib-bop.org
gaelle.lhours@cres-paca.org

Accueil documentaire du lundi au vendredi de 13h à 17h et le matin sur rendez-vous.

Elodie PAYA

CYPRES
Route de la Vierge CS1 - 13698 Martigues cedex
Tél. : 04 42 13 01 02

www.cypres.org
epaya@cypres.org

Accueil documentaire du lundi au vendredi de 9h à 17h sans interruption.

Nos outils



Le Filin : fil d'actualité en santé environnementale. Accessible en ligne, il est également possible de le suivre au fur et à mesure de sa diffusion en suivant le compte Twitter @lefilin.

www.lefilin.org



Les Profils : répertoire des acteurs de la santé environnementale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour inscrire votre organisme à ce répertoire n'hésitez pas à nous contacter.

www.lefilin.org/les-profils



Le Fil-à-Fil : lettre électronique réalisée quatre fois par an, sur un thème spécifique de la santé environnementale, les documentalistes vous proposent dans le Fil-à-Fil une sélection de documents disponibles dans les centres de ressources du CRES et du CYPRES, un focus sur un ouvrage, un site Internet, un acteur, une action. Les anciens numéros ainsi que le formulaire d'inscription sont accessibles à l'adresse suivante :

www.lefilin.org/le-fil-a-fil



Le Filon : ce moteur de recherche alimenté chaque mois permet d'accéder aux références bibliographiques en santé environnementale issues des bases de données du CYPRES et / ou du CRES.

www.lefilin.org/le-filon



La Bobine : éditée deux fois par an, la Bobine vous présente les dernières acquisitions en santé environnementale thématiques du CRES et du CYPRES. Il s'agit de références d'ouvrages, de rapports, de dossiers, d'actes de colloques les plus récentes, accessibles soit en téléchargement soit en prêt dans les centres de ressources du CRES et du CYPRES.

www.lefilin.org/la-bobine



Le Fil'ou : espace dédié aux outils pédagogiques sur la santé environnementale. Les outils peuvent être consultés et empruntés auprès des centres de ressources du CRES et du CYPRES.

www.lefilin.org/le-filou

Les pages Thématiques

